



Déclaration des Coalitions de l'Afrique francophone pour la Cour Pénale Internationale relative à la situation de violations des droits humains au Burkina Faso

Le 30 avril 2024

Abidjan, Bangui, Bamako, Bujumbura, Conakry, Kinshasa, N'Djamena, Rabat.

Contexte

Le Burkina Faso est aux prises avec une insurrection islamiste depuis 2016, dans un conflit qui a causé la mort de milliers de civil(e)s et le déplacement de près de deux millions de Burkinabè, soit environ un dixième de la population.

En janvier 2020, le gouvernement a adopté une loi portant création des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), une milice auxiliaire assistant l'armée dans sa lutte contre l'insurrection. Les membres des VDP reçoivent 15 jours de formation. Leur déploiement se fait souvent en réponse aux demandes de populations locales, mais donne aussi fréquemment lieu à des accusations de ciblage ethnique et d'autres abus. En octobre 2022, le gouvernement a annoncé le recrutement de 50 000 VDP supplémentaires.

Depuis 2022, le Burkina Faso a connu deux coups d'État militaires.

Faits

De nombreuses violations des droits humains documentées par les Nations Unies et les organisations de défense des droits humains y ont été perpétrées par les groupes armés islamistes, les forces armées Burkinabè et les VDP.

Plusieurs exemples illustrent ces violations. Il s'agit :

- Du massacre de Yirgou, le 1^{er} janvier 2019 ;
- Des attaques du 8 mars 2020 dans la province de Yatenga ;



- De plusieurs enlèvements (dont le cas de Daouda Diallo, défenseur des droits humains, le 1^{er} décembre 2023) ;
- D'enrôlements pour conscription des voix indépendantes qui s'expriment publiquement au Burkina Faso (cas de l'ancien ministre des affaires étrangères le 24 décembre 2023 ainsi que plusieurs membres de la société civile, les défenseurs des droits humains, les militants et journalistes en novembre 2023) ;
- Des massacres de Nondin et Soro (25 février 2024) ;
- Etc.

Recommandations

Face à ce cycle d'impunité il est crucial que des procédures judiciaires soient engagées, ce qui permettrait d'arrêter les auteurs et de rendre justice aux victimes.

Les Coalitions de l'Afrique Francophone pour la CPI (CAF-CPI) demandent donc :

- **Au procureur de la CPI**

De se saisir de ce dossier afin de traduire les responsables de ces différents crimes.

- ***Aux Nations Unies et à l'Union Africaine***

D'ouvrir une enquête impartiale et indépendante afin de situer les responsabilités.

Le Burkina Faso a ratifié le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI en 2004 et est un Etat partie à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi qu'au Pacte International relatif aux droits civils et politiques qui garantissent le droit à la vie et interdit les exécutions extrajudiciaires



Pour Les Coalitions de l'Afrique Francophone pour la CPI,

Le Coordonnateur

Monsieur ALI Ouattara

Organisations Signataires.

- 1. Coalition Burundaise pour la CPI
- 2. Coalition Centrafricaine pour la CPI
- 3. Coalition Guinéenne pour la CPI
- 4. Coalition Ivoirienne pour la CPI
- 5. Coalition Malienne Pour la CPI
- 6. Coalition Marocaine pour la CPI
- 7. Coalition Tchadienne pour la CPI
- 8. Le Club des amis du droit du Congo (RDC)
- 9. Le bureau d'études et de réflexions pour le bien être des communautés (RDC)